

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2024, à 19h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Michel Mendes, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h07.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2024-12-12.233

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Budget 2025

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2024-12-12.234

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2025, telles que ci-après présentées :

REVENUS	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Taxes	25 185 600 \$
Compensations tenant lieu de taxes	620 000 \$
Autres recettes de sources locales	6 660 900 \$
Transferts	2 509 600 \$
Total revenus de fonctionnement	34 976 100 \$
<i>INVESTISSEMENT</i>	
Transferts	8 000 000 \$
Total revenus d'investissement	8 000 000 \$
TOTAL REVENUS	42 976 100 \$

DÉPENSES	
Administration générale	5 744 400 \$
Sécurité publique	8 168 300 \$
Transport	4 611 400 \$
Hygiène du milieu	5 825 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 035 000 \$
Loisirs et Culture	5 908 600 \$
Frais de financement	788 500 \$
Amortissement	4 500 000 \$
Sous- total dépenses	36 581 600 \$

Excédent de l'exercice selon les normes comptables	6 394 500 \$
Moins revenus d'investissement	8 000 000 \$
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(1 605 500) \$
Éléments de la conciliation fiscale	
Amortissement	4 500 000 \$
Financement	(2 022 000) \$
Activités d'investissement	(820 000) \$
Autres affectations	(52 500) \$
Sous-total	1 605 500\$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	- \$

DE PUBLIER un document explicatif du Budget 2025 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h20.
Aucun citoyen questionne le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h39 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques